

IMPRIMERIE DE LA UNIVERSITÉ

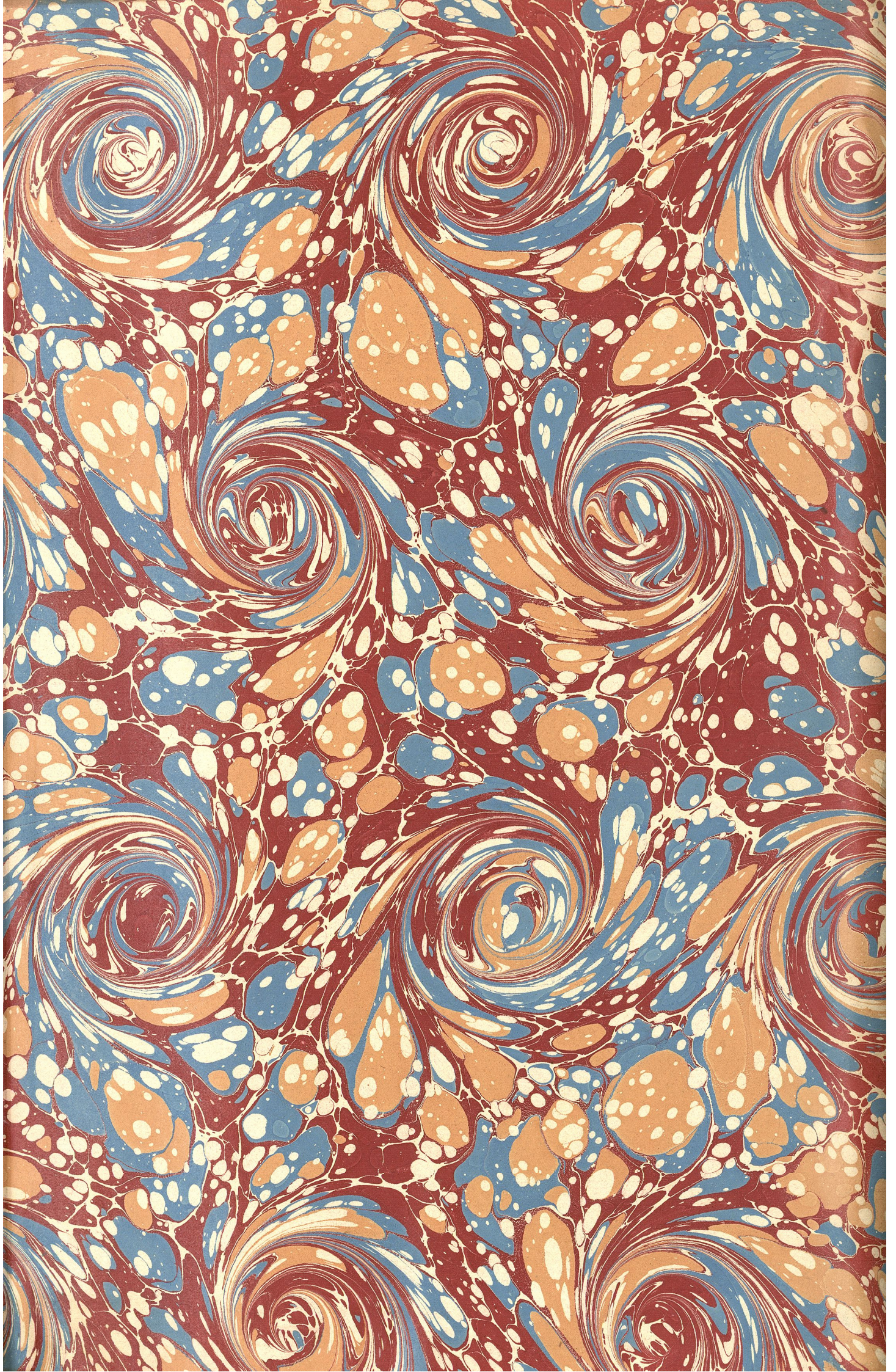
FACULTÉ
DE
THÉOLOGIE
DE PARIS
—
THÈSES

BIBL.
DE L'UNIVERSITÉ
M.S.
688



BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
M S.

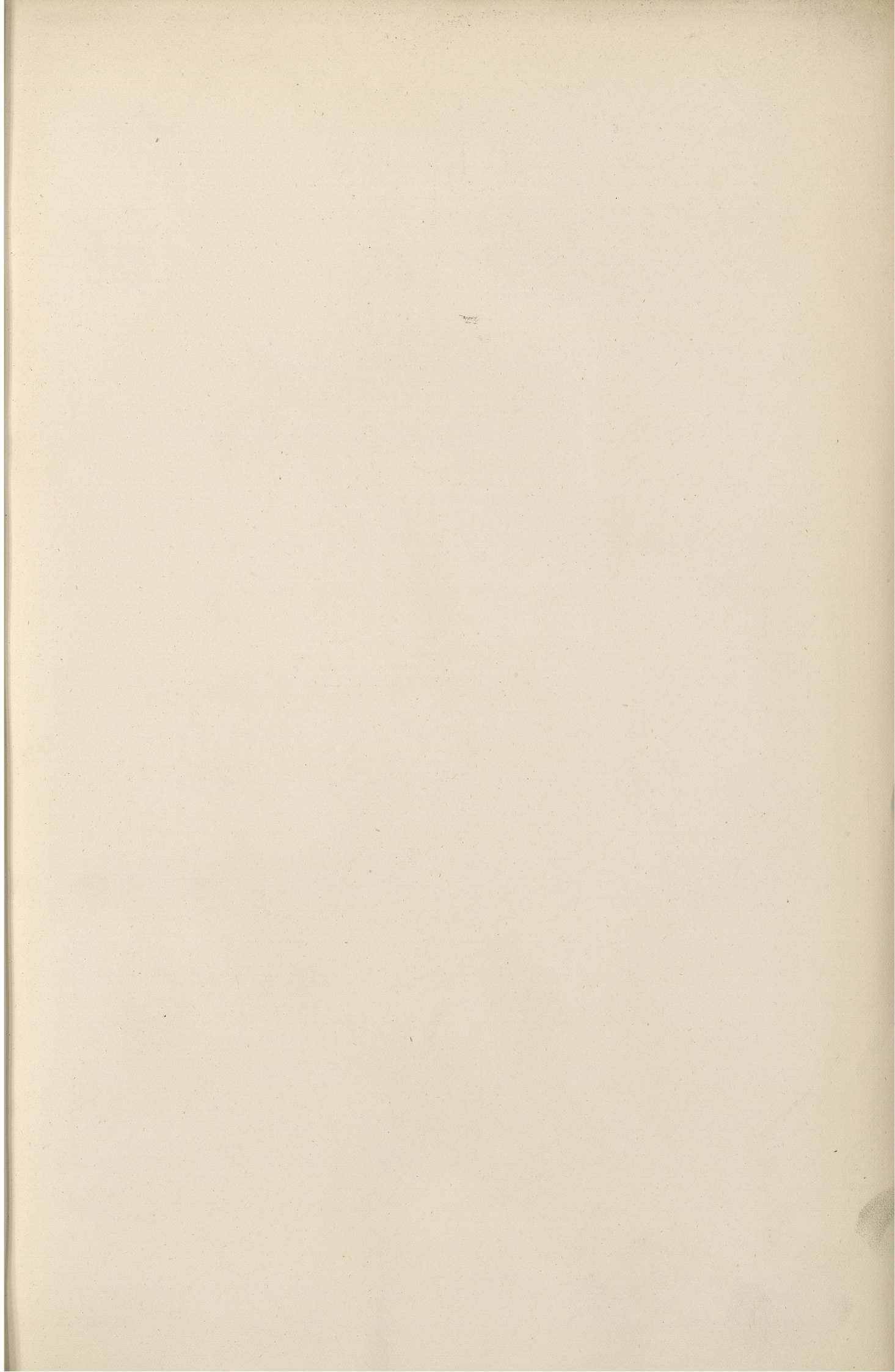
688

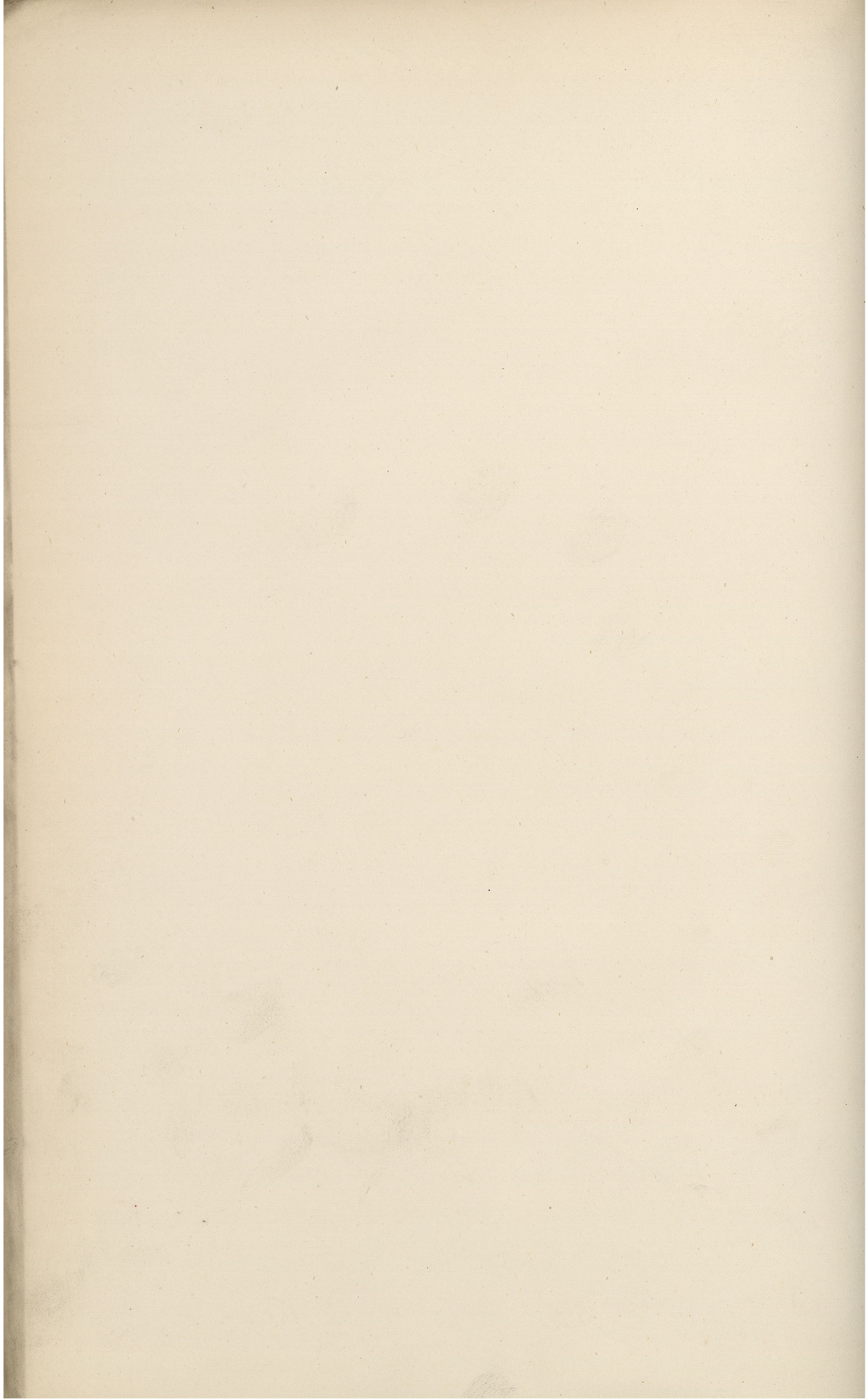


Volume de 274 feuillets
(moins 12, 28, 49, 84, 210, 211, 243, 244)

20 Juin 1912

(collé)





Vie française par
le Livre théologique

Faint, illegible handwriting, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Thèse historique

30

De la condamnation du pape Honorius au VI concile général

Le jeine le Monophysisme avait-il été frappé par les décisions dogmatiques du IV concile général, qu'une erreur analogue prit naissance en Arabie et s'accrut, avec rapidité^{en Orient}, à la faveur d'un silence insidieusement réclamé par ses principaux auteurs, deux fois prescrit par les empereurs de Constantinople comme unique moyen d'assouvir de dangereuses querelles, et impudiquement approuvé par Honorius dans les lettres qu'il adressa sur ce sujet soit aux deux plus ardents champions de l'erreur naissante, soit au plus zélé défenseur de la saine doctrine.

En peu d'années l'agitation causée par les nouvelles erreurs prit un tel accroissement qu'il ne suffit plus de les condamner dans de simples synodes, il devint urgent de les frapper d'un coup décisif aux lieux mêmes où elles s'étaient accrues et fortifiées.

Un concile œcuménique s'assemble donc dans une des salles du palais des empereurs de Constantinople : les légats du pape Agathon y président au son nom, et l'empereur, Constantin Lecapène lui-même, tient à prouver son zèle pour la saine doctrine en honorant de

sa présence la plupart des sessions de ce célèbre concile où le Monothéisme fut frappé d'unanimes anathèmes.

Mais à la suite des noms des principaux auteurs de l'hérésie, parmi les Macaire d'Antioche, les Sergius, les Saul et les Syméon de Constantinople, les Théodore de Pharaon et les Cyrus d'Alexandrie, on voit un évêque de l'ancienne Rome, comme on disait alors: le pape Honorius avait été frappé des malédictions du concile pour ses lettres à Sergius et à Sophronius.

Ce grave événement souleva plusieurs questions d'histoire: on peut se demander:

- 1^o Si le pape Honorius est tombé dans l'erreur du Monothéisme,
- 2^o S'il n'a pas au moins favorisé l'erreur,
- 3^o En quel sens il a été condamné par le VI concile général.

Pour répondre à ces questions nous essaierons d'établir:

- 1^o Que ni les actes du VI concile général, en ce qui concerne la condamnation d'Honorius, ni les lettres de ce pape, n'ont été altérés d'une façon grave.
- 2^o Qu'on ne peut dire que le pape Honorius est enseigné formellement le Monothéisme dans ses lettres.
- 3^o Qu'on ne peut rien pourtant, qu'il n'est imprudemment favorisé l'erreur en les écrivant.

- 1^o que ses lettres n'ont point le caractère d'une décision dogmatique.
- 2^o enfin que le Sage Honorius fut condamné non comme hérétique formel, mais seulement comme fauteur de l'hérésie Monothéisme.

I

Les problèmes historiques auxquels la condamnation du Sage Honorius donne lieu, reposent tout entiers sur l'intégrité des actes du VI concile œcuménique : il importe donc d'établir avant tout que ces actes n'ont point été altérés.

A quelle époque, en effet, pourrait-on placer cette altération, si elle eût lieu ? Dirait-on que les actes du VI concile général ont été altérés après leur publication ? Mais tous les exemplaires imprimés ou manuscrits qui nous en restent sont identiques en ce qui concerne le fait d'Honorius ; et, tandis qu'on ne peut citer ni textes ni faits contemporains qui permettent le moindre doute sur la condamnation d'Honorius par les Pères du VI concile œcuménique, il en est de nombreux et d'authentiques qui ne la rendent que trop certaine. En effet, à peine quelques mois se sont écoulés depuis la clôture du concile que le Sage St Léon \square écrivit à Constantin l'évêque pour approuver les actes du concile et la sévère sentence qu'il a prononcée contre Honorius.

peu de temps après il fait connaître aux évêques d'Espagne et
les décrets du VI concile général et la condamnation dont l'un
de ses prédécesseurs sur la chaire de jisme a été frappé par
les décrés du même concile, et il approuve le tout de son
autorité pontificale. Dès lors les autorités abondent et se
succèdent rapidement; en 692 le concile Quinzième, puis
successivement les VII et VIII conciles généraux, tiennent pour
indubitable la condamnation d'Hénonius par le VI concile œcuménique,
enfin le Manuel du pontife contient des anathèmes contre le
pape Hénonius à cause de la condamnation qu'il avait encourue.
Il faut descendre jusqu'au XVI siècle pour trouver les auteurs
qui résignent en doute un fait dont nul contemporain n'avait
hésité à reconnaître l'authenticité.

L'altération aurait-elle eu lieu pendant le court espace de
temps qui s'écoula entre la clôture et la publication officielle
du concile? il est impossible de s'admettre. En effet le
VI concile tint sa dernière session le 10 septembre 681: vingt
mois après Léon II en approuvait et en confirmait les actes.
Les faussaires n'eussent donc que peu de temps pour consommé
leur attentat. Et qui a pu entreprendre une altération
aussi monstrueuse? Théodore, dit-on, le successeur de Georges
sur le siège de Constantinople; mais il ne parvint à cette

place éminente que vers la fin de 683 au plus tôt, longtemps après que St Léon eut écrit en Orient et en Occident pour confirmer et publier les actes du concile qui avait condamné le Sage Honorius ~~avait~~ que lui-même le constate dans ses lettres.

Mais en admettant que Théodore fut plus tôt en mesure de porter une main sacrilège sur les actes du VI concile général, on se demande avec raison dans quel but il s'aurait fait et comment il aurait pu glisser frauduleusement le nom et la condamnation d'Honorius dans tout les exemplaires à la fois ? car il en avait été fait cinq pour les cinq patriarches de l'Eglise, et ils leur avaient été remis signés de la main de l'empereur et cédés de son sceau. Mais là ne s'arrêtaient pas les difficultés que doit vaincre le faussaire : il faut qu'il altère encore et dans le même sens la lettre synodale du VI concile où se trouve mentionnée la condamnation d'Honorius et qu'il falsifie avec la même habileté l'édit de Constantin qui rappelle la célèbre sentence du concile en même temps qu'il en publie les actes dans tout l'empire. Est-ce assez de difficultés vaincues ? Non ; il faut encore que ce faussaire habile qui a triomphé de tant d'obstacles insurmontables pour tout autre réussisse à obtenir de tous les Pères

VI concile dont il a falsifié les actes un silence aussi coupable
de leur fait et aussi unanime qu'il ne paraît en être
semblable. Il n'est pas d'exemple d'une pareille entreprise
couronnée d'un semblable succès, aussi ne saurions l'admettre
et l'intensité des actes du VI concile œcuménique ne nous
paraît avoir reçu aucune atteinte sérieuse de la main
des faussaires soit avant soit après la publication qui
en fut faite.

En fait on dirait autant des lettres d'Honorius sur lesquelles
ce pape fut condamné; nous le pensons; car si elles furent
falsifiées ce ne peut être depuis leur insertion aux actes
du VI concile dont l'intégrité vient d'être démontrée; elle n'aurait
pouvé être avant la tenue même du concile.

Or cette hypothèse tombe d'elle-même quand on voit les
signés du pape Agathon collationnés soigneusement avec même
les lettres originales d'Honorius avec la traduction grecque qui en avait
été faite, et n'en signale ni altération dans le texte, ni
infidélité dans la version.

Faut-il après cette épreuve décisive tenir compte de quelques
difficultés soulevées depuis par ceux qui prétendent que dans
le texte primitif il y aurait eu « novam voluntatem »
et non point point « nam voluntatem » ou bien encore qu'on

y lisait « unam voluntatem humanitatis fatemur » au lieu de
unam voluntatem fatemur que nous y lisons encore ? il ne
 me semble pas. Une telle infidélité dans la version du
 texte primitif était évidemment trop grave pour
 échapper à l'attention des légats du pape. Il faut donc
 admettre que les lettres d'Honorius aussi bien que les actes
 du VI concile général où elles sont enseignées sont parvenues
 sans altération grave jusqu'à nous.

La condamnation d'Honorius est donc incontestable ;
 mais à quel titre ce pape s'attira-t-il les anathèmes
 unanimes du VI concile général ?

II

Ce n'est pas pour avoir enseigné formellement le
 Monothéisme, car aucun passage de ses lettres n'autorise
 à croire qu'il tomba réellement dans cette erreur.

En effet le Monothéisme était si éloigné de la pensée
 d'Honorius quand il écrivit ses malheureuses lettres, que Sergius
 ne fit jamais usage de celles qu'il en avait reçues, soit pour
 appuyer ses erreurs, soit pour faire goûter la saine doctrine
 réclamant sur les questions agitées, par la fameuse éthèse
 dont il était si auteur. Et peut-on croire que Sergius eût

négligé les intérêts de la cause au point de se priver
volontairement du plus grand avantage qu'il pouvait espérer
pour la propagation de ses idées, si un pape est vraiment
abondé dans son sens ?

Si la pensée d'Honorius parut à Sergius lui-même bien
éloignée de ses doctrines erronées, on ne peut être surpris de voir
l'abbé Jean secrétaire de ce pape et Jean IX son second successeur,
écrire à l'empereur Constantin pour protester des pensées orthodoxes
d'Honorius pendant qu'il écrivait sa lettre et on comprendra
avec quelle autorité le St moine Maxime a pu dire à Cyrille
patriarche de Constantinople et écrire au pape Martin qu'Honorius
n'avait point été dans les pensées Monothélites. C'était une
correction générale et Anastase le bibliothécaire, en rapportant
les lettres de l'abbé Jean et de Jean IX n'hésite pas à embrasser
sa seule opinion sur ce point.

Mais si le sens d'Honorius était orthodoxe ses expressions
n'ont-elles pas trahi sa pensée et ses lettres ne renferment-elles
pas le venin du Monothélisme ?

Il n'en est rien comme on peut s'en convaincre en remarquant
que s'il confesse en J.-C. une volonté il ne dit pas qu'elle
soit unique bien plus la suite de la lettre indique assez
clairement si elle ne le dit pas d'une façon expresse, qu'il

reconnaissait en J.-C. deux volontés distinctes. sans être opposées, car
il dit que H. S. a pris notre nature telle qu'elle était avant
le péché, mais, à cette époque la nature humaine avait une
volonté propre qui devint opposée à la volonté de Dieu
après la première chute. Et, continue Honorius, — « J.-C. n'a
pas pris une nature vicieuse qui luttât contre la loi de son
esprit. » c'est-à-dire : s'il a pris la nature humaine
avec la volonté qui lui est propre il ne l'a pas prise avec
une volonté devenue rebelle à celle de Dieu, ou à la loi de
son esprit, comme s'exprime Honorius. Evidemment, par
ces expressions, il insinuait que H. S. n'avait qu'une
volonté elle n'était une qu'objectivement c'est-à-dire
que la volonté de la nature humaine n'étant pas vicieuse en
lui, elle ne faisait qu'une avec la volonté divine, de même
qu'on dit de plusieurs amis qui vivent dans un parfait
accord : ils n'ont qu'un cœur et qu'une âme. Enfin
Honorius termine en ajoutant que si H. dit de lui-même «
Non vni facere voluntatem meam, sed eius qui misit me »
c'est afin de nous apprendre à soumettre notre volonté à
celle de Dieu comme il nous en a donné l'exemple lui-même.
Et quel exemple nous aurait-il donné si, en lui, la volonté
humaine n'avait existé pour se soumettre réellement à celle

De Dieu son père ?

Si telle était la pensée d'Honorius pourquoi dit-il simplement : *Unam voluntatem Saturnus D. N. J. C.* ? c'est que trompé par les artifices de Sergius l'infortuné Saxe était convaincu que les partisans des deux volontés de H. se les figuraient en opposition, c'est là ce qu'il ne voulait point admettre. Mais en tout cas pourquoi prescrivit-il de garder le silence sur la question de l'unité ou de la dualité des volontés et opérations en H. ?

X C'est, comme l'ont affirmé l'abbé Jean son secrétaire et le Saxe Jean IX parce qu'il ne savait pas quel était l'état des esprits en Orient, quand le misé patriarcale lui écrivit pour obtenir de lui qu'il sanctionnât l'économie du silence, afin d'assouvir les controverses qui nuisaient au retentir de quelques sujets à l'Eglise. Sergius ne lui avait pas dit un mot ni de l'origine ni des progrès de la nouvelle doctrine, et il lui laissait ignorer tout le mouvement que s'étaient donné les partisans de Nereus, tandis qu'il affirmait audacieusement d'un autre côté, que si l'on ne pouvait citer aucun Père qui parlât de deux opérations en J. C., on en avait au contraire un certain nombre qui tenaient pour une seule volonté. Enfin il ajoutait pour achever d'endormir la vigilance des successeurs de Nereus, que

38

Agrippinus lui-même, le défenseur ardent et éclairé de la doctrine
d'opération en J.-C., consentait à ne parler ni d'une ni de deux
volontés et ce silence était approuvé par le pape.

Il était donc en croyant faire tout le mieux que le
Pontife Romain approuva ce parti de silence qui lui suggérait
le patriarche de Constantinople, son ignorance et sa peur de toute
communication avec les hérétiques si elle ne peut le soustraire aux
reproches foudroyés d'une incroyable légèreté dans la manière dont
il traite une question si grave, et d'une coupable précipitation
dans le parti qu'il crut à propos d'embrasser et de prescrire
dans de semblables circonstances.

III

Néanmoins les lettres d'Honorius favorisèrent l'hérésie
qu'elles ne contenaient pas et que leur auteur pensait
anéantir dès le moment par le silence qu'il prescrivait.

En effet, en affirmant que jamais personne jusqu'alors
n'avait parlé de deux opérations en J.-C., Honorius ébranlait
d'abord les convictions des fidèles et semait le doute dans
leur rang. Suit en traitant le scandale, de nouvelle invention
qui n'était propre qu'à troubler les églises, de questions
vaines, ineptes même, et dignes au plus de fixer

l'attention des grammairiens, la question d'une ou de plusieurs
volontés en J.-C. il décourageait le zèle des défenseurs de
la saine doctrine, et, enfin, en prescrivant le silence,
il les désarmait impudamment en présence d'un ennemi
ardent et habile dont le prosélytisme embrasait tout
l'Orient, et il méritait ainsi que les Pères du VI concile
œcuménique vissent de lui qu'il avait été d'accord
avec les hérétiques.

IV

Les lettres du pape Honorius n'ont point un caractère
dogmatique.

En effet, elles ne définissent rien elles prescrivent seulement
le silence sur une doctrine alors controversée; elles ne sont
adressées ni aux évêques d'Orient ni à celles d'Occident parmi
lesquelles elles demeurèrent longtemps ignorées; mais les unes
sont adressées à Sergius et les autres soit à Sophronius
soit à Cyrus. Aussi ne les voit-on acceptées ou rejetées
par aucune Église comme elles n'auraient pas manqué
de l'être si elles avaient eu le caractère d'une décision
dogmatique énoncée du premier siège de l'Église.

Il nous reste à dire en quelle qualité Honorius

fut frappé des Anathèmes du V concile général

V

Honorius n'a pu être condamné qu'en faulxité de fauteur de l'hérésie monothélique.

En effet, les bérés du VI concile général n'ont pu condamner le pape Honorius que dans la mesure de la faute qu'il avait commise: et nous avons vu que s'il ne tomba pas formellement dans le monothélisme, il favorisa l'erreur par le silence qu'il prescrivit contre tous les intérêts de la vérité catholique, ce n'est donc point comme hérétique formel, mais seulement comme fauteur de l'hérésie qu'il a encouru les anathèmes dont il fut frappé.

Dira-t-on que le concile le confond avec les Sergius, les Cyrus, les Théodose de Basile et d'autres encore? mais on ne saurait en conclure qu'il le tient pour coupable au même titre; car alors on ne prendrait pas le même soin que depuis à distinguer entre les auteurs et les fauteurs de l'hérésie. On ne saurait donc plus tirer une conséquence contraire à la nôtre des termes dans lesquels le concile reproche à Honorius de s'être, en tout, montré d'accord avec Sergius, puisqu'il est constant qu'Honorius n'a été d'accord avec Sergius que pour approuver et prescrire le silence insidieux que le patriarche de Constantinople réclamait dans

dans l'intérêt secret de son hérésie; il est certain que l'accord avec
eux n'allait jamais plus loin. Nous sommes donc autorisés à
dire que le VI concile général n'a condamné Honorius que comme
fauteur du Monothéisme puisqu'il n'a rien fait de plus que de
le regretter imprudemment dans ses lettres aussi regrettables que
légers, et d'ailleurs aussi exemptes d'attestation grave que le
sont demeurés les actes du VI concile œcuménique lui-même
qui nous les a transmises.

A. Chappentier

arr. le 14.

37

[Faint, illegible handwriting at the top of the page]

[Handwritten signature]

[Faint handwritten text below the signature]

[Faint handwriting at the bottom of the page]

28

